

L'euthanasie

Résumé

L'euthanasie est avant tout un problème d'éthique. La dépénaliser engendrerait le risque de banaliser l'acte de donner la mort. Il est assimilable à un meurtre avec préméditation.

La loi évolue dans l'optique de soulager les maux des patients en fin de vie via notamment les soins palliatifs, mais ne permet en aucun cas à un médecin ou un personnel du corps médical de provoquer le décès d'un patient.

On distingue deux types d'euthanasie :

- ✚ Euthanasie active
- ✚ Euthanasie passive

L'euthanasie n'est légale que dans certains pays dans le monde, à savoir : la Colombie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Qu'est-ce que l'euthanasie ?

L'euthanasie est la pratique visant à provoquer la fin de vie d'un patient en souffrance physique et/ou psychologique jugée insupportable par un individu du corps médical, spécialement les médecins.

On distingue :

- ❖ **L'euthanasie Active** : acte volontaire d'administration d'un produit provoquant la mort d'un patient en souffrance.
- ❖ **L'euthanasie passive** : arrêt de tout traitement ou soins permettant de prolonger la vie d'un patient en souffrance.

Des distinctions à faire :

L'euthanasie et le suicide médicalement assisté

Le suicide médicalement assisté, quant à lui, se définit par la mise à disposition, par un corps médical, des moyens nécessaires pour qu'un patient mette terme à sa vie

L'euthanasie et les soins palliatifs

Il s'agit de donner des soins à des patients souffrant de maladie incurable dans le but :

- Soulager leur souffrance
- Les accompagner en fin de vie : (aide psychologique, soins esthétiques, présence de la famille, etc.)

Le cadre légal de l'euthanasie :

En France, aucun texte de loi ne prévoit l'euthanasie, néanmoins, elle est considérée comme un acte d'homicide volontaire.

Après l'affaire Humbert en 2003, Bernard Kouchner, à l'époque Ministre de la santé, a soutenu la cause de l'euthanasie provoquant la promulgation de la loi Léonetti en 2005.

Principes de la loi Léonetti :

- **Laisser Mourir** : arrêt de tout traitement en cas de perte d'espoir médical. Il faut que ça soit la volonté du patient. Le médecin peut administrer des soins palliatifs pour soulager les souffrances du patient.
- **Interdiction de l'euthanasie active**
- **Autres principes** : directives anticipées de fin de vie ou mise en place d'un collège de personnes de confiance et/ou personnel médical pour décider de la suite du traitement dans le cas où le patient ne serait pas apte à s'exprimer.

Loi du 2 février 2016 :

Droit à une mort paisible, digne avec autorisation de la sédation profonde.

Pays ayant légalisé l'euthanasie :

- La Colombie
 - La Belgique
 - Les Pays-Bas
 - Le Luxembourg
- La Suisse permet le suicide médical assisté ainsi que quelques états américains.